



HAL
open science

Réponses politiques à la crise de la COVID-19 et gestion migratoire en Turquie et en Irak : des enjeux de territorialités ?

Tony Rublon

► To cite this version:

Tony Rublon. Réponses politiques à la crise de la COVID-19 et gestion migratoire en Turquie et en Irak : des enjeux de territorialités ?. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2022, 38 (1-2), pp.63-87. 10.4000/remi.19992 . hal-03898112

HAL Id: hal-03898112

<https://hal.science/hal-03898112>

Submitted on 14 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Réponses politiques à la crise de la Covid-19 et gestion migratoire en Turquie et en Irak : des enjeux de territorialités ?

Tony RUBLON

- **RESUME**

Exacerbant les tensions politiques et sociales déjà existantes, la pandémie a révélé les faiblesses structurelles de certains États face à l'appréhension des flux migratoires et à la question de l'accueil des exilés et des déplacés. L'Irak et la Turquie constituent les deux espaces principaux sur lesquels se concentre cette étude de cas. Les réponses sanitaires et politiques adoptées par ces États ont en effet eu des impacts spécifiques dans une région où la fréquence et la densité des mobilités sont importantes, et où les conflits n'ont cessé de précariser les populations et d'affaiblir les acteurs étatiques capables de répondre aux crises. La notion de territorialité permet justement de saisir les éléments qui ont structuré et influencé les réponses sanitaires et politiques à la pandémie de Covid-19, en ce qu'elle ajoute à la notion de contrôle territoriale, la relation entre l'individu et sa communauté. Nous décrivons la manière dont les différentes forces politiques en présence se sont emparées de la crise sanitaire pour asseoir leur pouvoir, redéfinir leur(s) politique(s) migratoire(s) et réorienter la gestion des personnes déplacées. Il s'agit également de questionner le travail de production de savoirs scientifiques en sciences humaines et sociales dans un contexte de crise sanitaire dans lequel les chercheurs se trouvent eux-mêmes confrontés à la fermeture des frontières et contraints à l'immobilité.

Exacerbating already existing political and social tensions, the pandemic has revealed the structural weaknesses of some states in dealing with migratory flows and the issue of receiving exiles and displaced persons. Iraq and Turkey are the two main areas on which this case study focuses. The health and political responses adopted by these states have had specific impacts in a region where the frequency and density of mobility are high, and where conflicts have constantly made populations more precarious and weakened the state actors capable of responding to crises. The notion of territoriality allows us to grasp the elements that structured and influenced the health and political responses to the Covid-19 pandemic, in that it adds to the notion of territorial control, the relationship between the individual and his or her community. We describe how the various political forces involved seized on the health crisis to consolidate their power, redefine their migration policy(ies) and reorient the management of displaced persons. It is also a question of questioning the production of scientific knowledge in the human and social sciences in a context of health crisis in which researchers are themselves confronted with the closure of borders and forced to remain inactive.

Exacerbando las tensiones políticas y sociales ya existentes, la pandemia ha puesto de manifiesto las debilidades estructurales de algunos Estados a la hora de afrontar los flujos migratorios y la cuestión de la acogida de exiliados y desplazados. Irak y Turquía son las dos

áreas principales en las que se centra este estudio de caso. Las respuestas sanitarias y políticas adoptadas por estos Estados han tenido repercusiones específicas en una región en la que la frecuencia y la densidad de la movilidad son elevadas, y en la que los conflictos han precarizado constantemente a las poblaciones y han debilitado a los actores estatales capaces de responder a las crisis. La noción de territorialidad permite captar los elementos que estructuraron e influyeron en las respuestas sanitarias y políticas a la pandemia de Covid-19, ya que añade a la noción de control territorial la relación entre el individuo y su comunidad. Describimos cómo las distintas fuerzas políticas implicadas aprovecharon la crisis sanitaria para consolidar su poder, redefinir su(s) política(s) migratoria(s) y reorientar la gestión de los desplazados. También se trata de cuestionar la producción de conocimiento científico en las ciencias humanas y sociales en un contexto de crisis sanitaria en el que los propios investigadores se enfrentan al cierre de fronteras y se ven obligados a permanecer inmóviles.

MOTS CLES :

covid-19 ; pandémie ; migration ; camps ; exilés ; déplacés ; politiques ; relations internationales ; territorialités ; biopolitiques ; Iraq ; Turquie ; Kurdistan d'Iraq

covid-19; pandemic; migration; camps; displaced persons; politics; international relations; territoriality; biopolitics; exiled; Iraq; Turkey; Iraki kurdistan

covid-19; pandemia; migración; campos; personas desplazadas; política; relaciones internacionales; territorialidad; biopolítica ; exiliado ; Irak; Turquía , Kurdistán iraquí.

Tony Rublon

Doctorant en Géographie

MIGRINTER

Bat. A5 - TSA 21103

5, rue Théodore Lefebvre

86073 POITIERS CEDEX 9

TITRE :

- Réponses politiques à la crise de la Covid-19 et gestion migratoire en Turquie et en Irak : des enjeux de territorialités ?

- Policy responses to the Covid-19 crisis and migration management in Turkey and Iraq: issues of territoriality?

- Respuestas políticas a la crisis de Covid-19 y gestión de la migración en Turquía e Irak: ¿cuestiones de territorialidad?

Réponses politiques à la crise de la Covid-19 et gestion migratoire en Turquie et en Irak : des enjeux de territorialités ?

Traversé par plusieurs décennies de conflits politiques et sociaux, le Moyen-Orient est l'un des principaux carrefours migratoires au monde. Un rapport du Centre d'évaluation des déplacements internes (Internal Displacement Monitoring Centre : IDMC) publié en février 2021 (IDMC, 2021), estime à 12,4 millions le nombre de déplacés internes dans la région. Si la crise économique de 2007 et la crise dite « migratoire » de 2015 ont considérablement transformé les rapports de force entre les différents acteurs politiques du Moyen-Orient, la crise sanitaire de la Covid-19 a révélé les faiblesses structurelles de certains États face à l'appréhension des circulations migratoires et la gestion des exilés. Deux États permettent d'appréhender ces processus de redéfinition à l'œuvre : d'une part, la Turquie, qui accueille en 2021 plus de 4 millions de migrants¹, d'autre part, l'Irak, qui dénombre 283 925 exilés et plus de 1 200 000 déplacés internes². Les réponses sanitaires et politiques adoptées par ces États face à la Covid-19 ont eu des impacts forts dans une région où la fréquence et la densité des mobilités sont importantes, et où les conflits n'ont cessé de précariser les populations et d'affaiblir les acteurs capables de répondre aux crises politiques, économiques et sociales. Révélant la fragilité des structures étatiques, ce « moment pandémique » a amplifié les politiques liberticides menées par les gouvernements de la région à l'encontre des minorités. Nous montrerons comment les divers acteurs politiques en place ont transformé ce « moment pandémique » en « moment politique », en étudiant les conséquences des différentes réponses politiques face à la crise sanitaire, sur les exilés³ en Turquie et en Irak. Nous chercherons donc à voir en quoi la crise sanitaire de la Covid-19 a permis, en imposant dans un premier temps d'importantes restrictions de libertés à la totalité de la société, d'accélérer ensuite le processus de réorientation des politiques migratoires turques et irakiennes, impactant immédiatement parcours et expériences migratoires (Vahabi, 2013). Abordant la notion de territorialité dans sa dimension politique et socioculturelle, nous questionnerons également les conditions de production de connaissances scientifiques dans une période de crise sanitaire où les chercheurs se trouvent eux-mêmes directement concernés par la fermeture des frontières.

¹ European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations : https://ec.europa.eu/echo/where/europe/turkey_en#ecl-inpage-464 [On line : last check 07/01/2022].

² <https://reporting.unhcr.org/iraq?year=2021> [On line : last check 07/01/2022].

³ Par « exilé » nous entendons l'ensemble des situations de migrations internationales. Nous réservons l'usage du terme « déplacé » pour évoquer les situations de déplacements internes.

1. LA RECHERCHE « OFFSITE »⁴ : CONTRAINTES ET LIMITES D'UN TERRAIN CONSTRUIT À DISTANCE

Issu d'un travail de veille médiatique réalisé en partenariat avec l'UMR 196 CEPED (Centre Populations & développement) et l'UMR 7301 MIGRINTER lors des premiers mois de la crise sanitaire, cette analyse repose sur un corpus de données issu d'un fil d'actualité⁵ « Seenthis » tenu en 2020⁶ visant à rassembler différents types de documents qui illustraient l'impact de la pandémie sur les politiques migratoires et les migrants au Moyen-Orient. Il s'agissait alors de recenser des articles, rapports et communiqués, et d'y ajouter une série de mots-clefs renseignant la source, le lieu, le(s) thème(s) et les acteurs. Le corpus ainsi constitué rassemble près de 1000 documents sur la période allant du 30 mars au 31 décembre 2020. Cette description par indicateurs thématiques, grâce à un travail d'analyse textuel effectué avec le logiciel Iramuteq, a permis de questionner les représentations produites par les médias et les États, ainsi que l'impact sur les migrants, des politiques mises en place par les gouvernements afin de limiter la propagation du virus. Ce sont les représentations véhiculées par les médias et acteurs politiques, qui ont constitué dans un premier temps notre objet d'étude. La base de données sur laquelle s'est construite l'analyse est issue uniquement de sources secondaires accessibles sur internet. Il ne s'agit pas ici d'opposer les méthodes d'enquêtes à distance à la pratique du terrain, mais au contraire, de présenter la méthode employée comme construite autour d'un travail de terrain. La notion de terrain est polysémique : se caractérise-il par l'accès à un espace identifié et préexistant aux besoins du chercheur ? Ou bien est-il le résultat d'une construction, produit par la démarche et les choix méthodologiques adoptés par celui-ci (Messu, 2016) ? Le chercheur, dans sa démarche scientifique, procède par prélèvements subjectifs, donnant du sens en sélectionnant les matériaux sur lesquels il applique sa méthode permettant d'affirmer ou d'infirmer ses hypothèses de départ (Quinton, 2002). L'analyse de données secondaires est tout aussi primordiale que la production de données primaires. Penser le terrain ne se limite donc pas à accéder physiquement à l'espace d'enquête, puisqu'il s'agit bien de construire un matériel d'observation auquel est appliquée une méthode scientifique permettant de donner du sens, de traduire et d'analyser le réel.

La question de l'accès et de la nature du terrain n'est évidemment pas récente, mais la crise sanitaire de la Covid-19 et les restrictions de mobilités imposées ont créé un contexte propice à l'expérimentation d'une méthode de construction alternative de terrain. Cette mise à distance créée par les restrictions de circulation imposées à nos sociétés, et donc aux chercheurs, a posé la question de la méthode et de l'importance de la production du savoir scientifique dans un contexte où les espaces publics et privés sont rendus inaccessibles, réduisant nécessairement l'accès aux sources premières. Dans ces circonstances, les articles

⁴ « Off-Site » est le nom d'un séminaire organisé à l'EHESS par Chowra Makaremi, Yasmon Nadir et Natalia Pashkeeva entre février et mai 2021 que l'on peut télécharger en ligne : <https://soundcloud.com/off-site/penser-le-terrain-sans-presence-physique>

⁵ https://seenthis.net/people/tony_rublon

⁶ <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2020/05/20/covid-19-et-migrations/>

de presses, rapports d'ONG et communiqués officiels des gouvernements redeviennent les principaux matériaux à travers lesquels il est possible d'avoir un accès, à distance, aux espaces géographiques au cœur de nos travaux. Nous avons construit notre « terrain » autour : des différents médias produisant des articles d'actualités sur le Moyen-Orient, principalement *Middle-East Eye*⁷, *Al Monitor*⁸, *Arab-News*⁹, *L'orient-le Jour*¹⁰, *Middle East Monitor*¹¹, *Kurdistan 24*¹², *Bianet*¹³, *Hurriyet*¹⁴ et *Rudaw*¹⁵ ; des différentes organisations non-gouvernementales (ONG) présentes sur le terrain et relayant leurs rapports sur *reliefweb*¹⁶ : *Carnegie*¹⁷, *RefugeeHosts*¹⁸, *IRC*¹⁹ ; et du portail opérationnel de la crise des réfugiés de l'UNHCR²⁰. Le fil *Seenthis* nous permettait donc de mettre en perspective ces différents matériaux et de produire une base de données, construisant un terrain d'étude nous permettant grâce à un travail quotidien, de documenter au jour le jour l'évolution de la situation, à travers le prisme des médias et des ONG travaillant sur le Moyen-Orient. Bien qu'il ne fût pas possible, en raison du nombre d'articles, de questionner le positionnement politique de chaque auteur et de chaque source, nous avons tout de même connaissance des accointances entre certains médias et les acteurs politiques régionaux. Les liens entre *Rudaw*, *Kurdistan 24* et les partis politiques kurdes dirigeant le Kurdistan d'Irak ne nous étaient ainsi pas étrangers, tout comme ceux liant *Hurriyet* à l'actuel gouvernement de Turquie. Nous avons cependant choisi de conserver ces articles comme données informatives, en vérifiant la véracité des informations par le croisement de multiples sources. Les rapports d'associations, d'ONG et des organisations intergouvernementales nous ont permis d'obtenir les données quantitatives favorisant une mise en perspective des réponses politiques et de leurs conséquences sur les sociétés et plus particulièrement les exilés.

Ce travail quotidien de recueil d'informations et de veille documentaire nous a permis de questionner la temporalité de la crise. Si la distance imposée par les confinements nous éloigne du travail empirique permis par la présence sur le terrain, elle offre cependant une distance temporelle, contribuant à faire apparaître ce que nous qualifions de « moment », en tant qu'espace de temps situé dans la durée et identifié grâce à une chronologie particulière. La construction de ce terrain a fait apparaître une chronologie événementielle du traitement politique de la crise sanitaire que nous analyserons pour chacun des territoires étudiés. En raison de connaissances préalables du terrain²¹ (Rublon Tony 2015), de l'impact sanitaire de la

⁷ <https://www.middleeasteye.net/>

⁸ <https://www.al-monitor.com/>

⁹ <https://www.arabnews.com/>

¹⁰ <https://www.lorientlejour.com/>

¹¹ <https://www.middleeastmonitor.com/>

¹² <http://www.kurdistan24.net/>

¹³ <https://bianet.org/kurdi>

¹⁴ <https://www.hurriyetdailynews.com/>

¹⁵ <https://www.rudaw.net/english>

¹⁶ <https://reliefweb.int/>

¹⁷ <https://carnegieendowment.org/>

¹⁸ <https://refugeehosts.org/>

¹⁹ <https://www.rescue.org/>

²⁰ <https://data2.unhcr.org/fr/situations>

Covid-19 et de l'importance de la question migratoire, nous avons choisi de centrer nos recherches sur l'Irak et la Turquie. Au cours du mois de juin 2020, International Rescue Committee²² estime à 600 % le taux d'augmentation des contaminations en Irak, 70 000 cas positifs sont recensés et 3 000 décès enregistrés. Dès avril 2020, la Turquie recense le plus grand nombre de cas positifs à la Covid-19 au Moyen-Orient avec plus de 4 000 personnes décédées pour plus de 80 000 contaminations recensées²³. De manière parallèle à la crise sanitaire, la République de Turquie et la République d'Irak subissent les conséquences des conflits qui ont ébranlé l'Irak et la Syrie depuis 2011 : la Turquie accueille en 2021 le plus grand nombre de réfugiés au monde²⁴ et l'Irak compte plus de 1,2 million d'individus en situation de migration sur son territoire et plus de 8 millions d'Irakiens réfugiés à l'étranger²⁵.

2. ESPACES, ACTEURS ET TERRITORIALITES

Les premières réponses adoptées par les États pour limiter la propagation du virus ont majoritairement visé à réduire les mobilités et à restreindre le franchissement des frontières terrestres, limitant de fait les flux migratoires dans leur globalité. Entre mars 2020 et février 2021, l'OIM a recensé près de 105 000 restrictions de mouvements mises en place par les États et enregistré une diminution du nombre de migrants internationaux de près de deux millions à travers le monde²⁶. La dimension performative de la frontière, objet pourtant artificiel et symbolique (Bocco Riccardo ; Daniel Meier, 2005), a été invoquée pour protéger les « corps nationaux » des éléments extérieurs, ces derniers étant perçus comme des vecteurs potentiels du virus. Appréhendées comme des limites difficilement franchissables et des entraves aux circulations humaines, les frontières ont effectivement joué un rôle central dans le contrôle de la pandémie. Nous les aborderons à la fois comme objet d'étude matérialisant des territorialités spécifiques, mais également comme catégorie analytique, issus de processus de construction socioculturels. Par territorialité, nous entendons « *le principe d'un contrôle politique exhaustif reposant sur l'existence d'une autorité, légitime ou non, continûment effective, sur un espace donné* » (Levy ; Lussault, 2013 :1137). Permettant de dépasser le cadre du contrôle territorial, la notion de territorialité questionne la relation entre l'individu, la communauté et le territoire, puisant dans l'argumentaire identitaire ou idéologique pour légitimer l'autorité imposée sur un espace spécifique (Belhedi, 2006). Les pratiques et les modes de vie deviennent ainsi les nouvelles frontières d'un territoire qui dépasse les limites

²¹ Voir : Rublon Tony (2018), *Mossoul, Chronique d'une ville aux identités meurtries*, Kedistan [En ligne] : <https://www.kedistan.net/2018/07/04/mossoul-chronique-ville-aux-identites-meurtries/> [consulté le 12 janvier 2022].

²² <https://www.rescue.org/press-release/iraq-600-rise-covid-19-cases-through-june-means-urgent-action-needed-slow-spread> [On line : last check 07/01/2022].

²³ <https://www.france24.com/fr/20200418-la-turquie-compte-d%C3%A9normais-le-plus-grand-nombre-de-cas-de-covid-19-au-moyen-orient> [En ligne : consulté le 20 décembre 2021].

²⁴ <https://www.unhcr.org/60b638e37/unhcr-global-trends-2020> [On line : last check 07/01/2022].

²⁵ <https://watson.brown.edu/costsofwar/costs/human/refugees/iraqi> [On line : last check 07/01/2022].

²⁶ <https://www.migrationdataportal.org/fr/themes/donnees-migratoires-pertinentes-pour-la-pandemie-de-la-covid-19> [En ligne : consulté le 20 décembre 2021].

administratives, dessinant une territorialité construite autour de liens sociaux spécifiques : culturels, ethniques ou religieux (Huet 2015). Se posant comme complémentaire ou critique envers la structure et l'unicité de l'État nation, le concept de territorialité questionne la gestion sociale, culturelle et politique d'un espace, et la transformation symbolique ou physique de ce dernier par les acteurs y imposant leur autorité (Kaya 2017). La persistance des conflits ethnico-religieux au Moyen-Orient illustre justement la complexité des rapports entre acteurs et territorialités politiques, entre identités et territoires, entre nation et État. Dans cette perspective, nous nous concentrerons sur la situation des Syriens, dont la présence reste majoritaire parmi les exilés présents en Turquie où le statut de « protection temporaire » a été accordé à 3 737 369 Syriens en 2021²⁷. Ils représentent également 73% des réfugiés en Irak, soit 243 011 réfugiés dont 99 % sont accueillis dans des camps du Kurdistan irakien²⁸. Ces deux exemples questionnent les constructions sociopolitiques à l'œuvre dans la gestion de la crise pandémique et migratoire. Un court historique des structures chargées de la gestion des exilés en Turquie et en Irak nous permettra de mettre en perspective la crise sanitaire de 2020 avec les contextes socio-politiques spécifiques à chaque pays.

2.1 La Turquie

Les flux migratoires en Turquie sont gérés par une organisation gouvernementale placée sous le contrôle du Premier ministre : l'Agence turque de gestion des catastrophes et des situations d'urgence (AFAD : Afet ve Acil Durum Yönetimi Başkanlığı). Créée en 2009, cette agence intervient comme un organisme de coordination pouvant confier des missions et répartir les tâches au sein des différents services de l'État turc. À partir de 2011 et à la suite de l'arrivée massive de Syriens fuyant la guerre²⁹, c'est l'AFAD qui se charge de leur accueil, de construire des camps et d'établir des bases d'appui logistique. Alors qu'en octobre 2013, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR : United Nations High Commissioner for Refugees) recensait 23 camps de réfugiés à la frontière turco-syrienne, aujourd'hui ils ne sont plus que sept officiellement ouverts dans les provinces d'Hatay, Adana, Osmaniye, Kilis et Kahramanmaras. En octobre 2018, l'AFAD ferme les camps considérés comme « temporaires » de Midyat-Mardin (2 458 réfugiés), Gaziantep (23 095 réfugiés) et Adiyaman (8627 réfugiés), 34 180 Syriens étant renvoyés dans les camps proches de la frontière avec la Syrie³⁰.

La situation pour les Syriens est particulière depuis 2013. L'adoption de la « Loi sur les étrangers et la protection internationale » leur confère un statut propre de « protection temporaire » leur permettant de déposer leur demande d'asile directement auprès du gouvernement turc, sans avoir besoin de le faire auprès de l'UNHCR. De fait, plusieurs

²⁷ <https://en.goc.gov.tr/temporary-protection27> [On line : last check 07/01/2022].

²⁸ UNHCR Report: Iraq Protection Monitoring of Refugees in Response to COVID-19 Round 1 (August-September 2020)

²⁹ L'État turc estime en mars 2012 que près de 200 syriens franchissent la frontière chaque jour pour fuir le conflit en Syrie. <https://www.france24.com/fr/20120309-pres-12-000-syriens-ont-trouve-refuge-turquie-armee-syrienne-libre-bachar-al-assad-syrie> [En ligne : consulté le 20 décembre 2021].

³⁰ <https://www.hurriyetdailynews.com/turkey-to-relocate-syrian-refugees-to-camps-on-border-135353> [On line : last check 07/01/2022].

millions de Syriens sont détenteurs de ce statut qui leur offre l'accès à des services de base comme l'aide alimentaire ou la scolarisation des enfants. En juin 2018, 216 890 Syriens vivent dans des centres mis en place par l'AFAD tandis que 3 353 462 vivent en dehors³¹. En novembre 2019, les provinces d'Istanbul, Sanliurfa, Gaziantep, Hatay et Izmir sont les régions où se concentrent le plus d'exilés en Turquie (carte 1).

2.2 Le Gouvernement régional du Kurdistan d'Irak (GRK) et le Gouvernement d'Irak (GI)

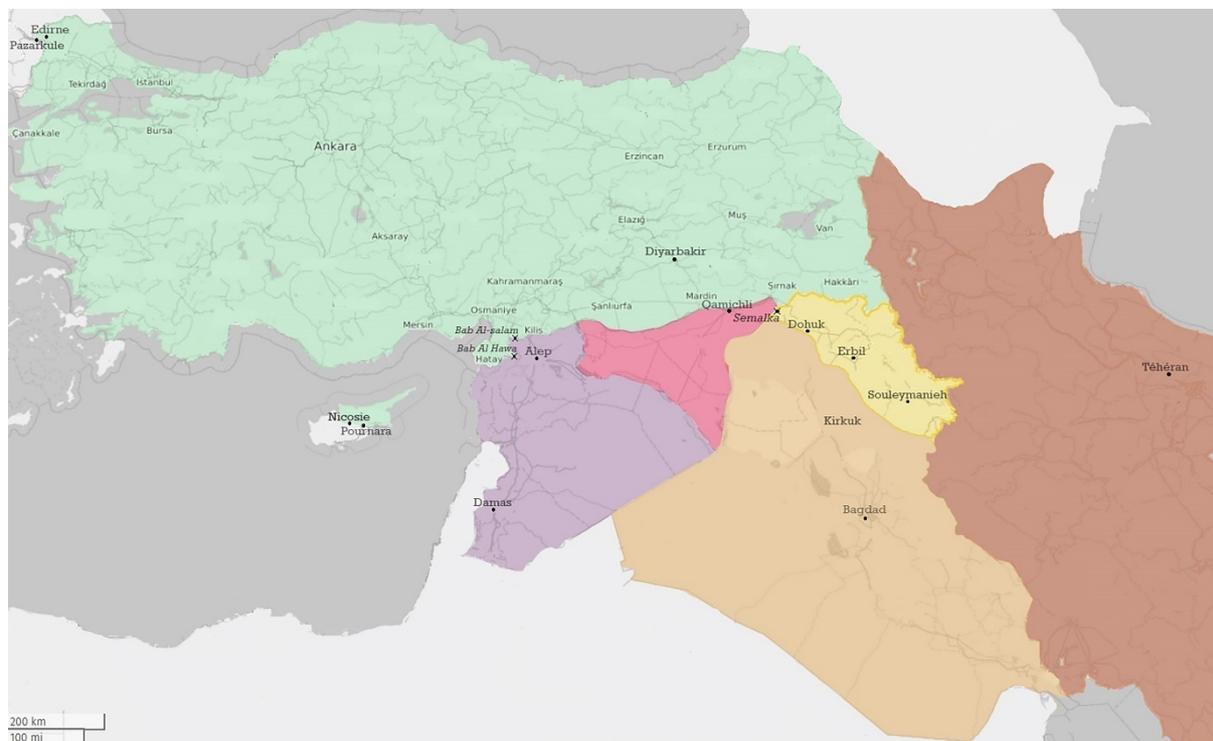
Reconnue par le Conseil de sécurité des Nations unies en 1992 comme une région fédérée de l'Irak disposant d'un gouvernement, d'une présidence et d'un parlement (Baban Bryar S., 2015), le GRK joue un rôle essentiel dans la gestion de la crise migratoire qui ébranle la région depuis plus de dix ans. Selon les Nations unies (UN : United Nations), sur les 283 925 réfugiés vivants en Irak au 31 août 2020, 239 234 sont des Syriens pris en charge par les autorités régionales du Kurdistan et l'UNHCR, parmi lesquels seuls 39 % sont hébergés dans des camps³². Une nouvelle frontière régionale, aujourd'hui encore floue, s'est ainsi lentement matérialisée entre deux entités dépositaires d'un mandat politique sur un même espace national : le Gouvernement régional du Kurdistan d'Irak et le Gouvernement d'Irak.

Liant la dimension ethnoculturelle à la volonté d'un contrôle communautaire, l'Irak est soumis à différentes autorités politiques et divisé en plusieurs territorialités : au nord de la zone frontière, le Gouvernement et le Parlement d'Erbil contrôlé majoritairement par les partis politiques kurdes UPK et PDK ; au sud le gouvernement central de Bagdad et son parlement (fig.1). La Constitution irakienne du 15 octobre 2005 stipule que la définition de la politique générale de la santé est une compétence partagée entre l'État fédéral et les régions et qu'en cas de conflits, les lois régionales priment sur les lois fédérales (Baban Bryar S., 2015). Chacune de ces entités a organisé ses propres réponses aux crises migratoires des années 2010 et à la crise sanitaire de la Covid-19. Le GRK a été amené à combler les lacunes d'un État central trop affaibli par la chute du pouvoir baathiste pour apporter des réponses nationales appropriées à la crise sanitaire.

Étudions plus en détail l'impact des réponses à la crise sanitaire sur les exilés en commençant par une chronologie de la gestion politique de la crise en Turquie et les conséquences sur les individus en migration.

³¹ <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/72545> [On line : last check 15/01/2022].

³² <https://www.acaps.org/country/iraq/crisis/syrian-refugees> [On line : last check 07/01/2022].



Carte 1 : Moyen-Orient : États et territoires
 Sources : Fond de carte : Qgis ; Données : Nation Unies 2021
 Crédit : T.Rublon

3. UNE GESTION CENTRALISEE DE LA CRISE SANITAIRE ET MIGRATOIRE : ILLUSTRATION DE LA TURQUIE

3.1. Du contrôle des frontières à l'exercice biopolitique : chronologie d'une gestion de crise

Le 19 février 2020, la République Islamique d'Iran officialise la présence de la Covid-19 dans la ville sainte de Qom. Il ne faudra que quelques jours à la Turquie pour annoncer la fermeture des quatre postes-frontière terrestres avec l'Iran et la suspension de toutes les liaisons aériennes en provenance de la République islamique. Ces mesures constituent les premières restrictions de circulation adoptées dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus. Alors que les mobilités vers l'est se trouvent restreintes pour des raisons sanitaires, la République de Turquie annonce l'ouverture de sa frontière avec la Grèce le 28 février, dénonçant l'afflux de Syriens qui fuient l'offensive russe sur Idlib. Selon l'OIM³³, des

³³ <https://news.un.org/fr/story/2020/03/1062941> [En ligne : consulté le 7 janvier 2022].

migrants d'origine syrienne, afghane, irakienne ou iranienne sont emmenés en bus affrétés par l'État turc vers le poste de Kastanies-Pazarkule (carte 1), à la frontière avec la Grèce, à quelque vingt kilomètres du passage avec la Bulgarie, réorientant des parcours migratoires aux trajectoires déjà complexes. Le 9 mars, un rapport de l'ONU décrit la zone frontalière comme « une jungle recouverte de tentes de fortunes où près de 13 000 personnes sont massées en attendant de pouvoir passer en Europe » (Üstübcici ; Karadağ, 2020). Si des affrontements physiques ont bien eu lieu entre les migrants et les différentes forces de sécurité présentes sur la zone, la Turquie a su se saisir de ce moment pour dénoncer le positionnement de l'Union européenne face à la crise migratoire, augmenter la pression sur son voisin grec et tenter d'apaiser les tensions politiques et sociales qui traversent la Turquie. Il suffira de quelques jours au ministre de l'Intérieur turc pour annoncer publiquement le passage de 150 600 migrants vers la Grèce, afin d'apaiser l'opinion publique en insufflant l'idée que les exilés quittent le territoire national. Alors que la situation sanitaire à la frontière se dégrade, situation décrite par les Nations unies comme extrêmement précaire et propice à la propagation de la Covid-19, la pandémie rattrape la Turquie le 10 mars (Özvarış, Kayı, Mardin, Sakarya, Ekzayez, Meagher, Patel 2020), lorsqu'un premier citoyen turc de retour d'Europe est testé positif. Une semaine plus tard, le Président de la République de Turquie annonce la fermeture des espaces publics dans la totalité du pays et le 18 mars la fermeture de la frontière avec la Grèce et la Bulgarie, mais il ne décrète pas de confinement généralisé. Le 11 mars, la Turquie décide de fermer les postes de Bab al-Hawa et de Bab al-Salame (carte1), à la frontière syrienne. Les camps de Pazarkule (carte1) ne seront en revanche évacués que le 26 mars et les 4 000 exilés encore présents, transférés vers plusieurs centres de quarantaine répartis à travers le pays.

Si les différentes mesures mises en place pour limiter la propagation du virus - fermeture des frontières et des espaces publics, interdiction des rassemblements, fermeture des écoles – ont eu un réel impact sanitaire, elles ont également permis au gouvernement turc de réaffirmer sa légitimité et de consolider son autorité politique en conférant à la lutte contre le virus une dimension nationale et hautement politique. Le nationalisme, défini comme idéologie politique et modèle d'ingénierie sociale (Norman, 2004), peut être interprété comme une réponse des gouvernements face aux problèmes d'insécurité, qu'ils soient liés à des conflits armés, des crises économiques ou, dans le cas présent, à une crise sanitaire résultant d'une pandémie. Cette explication semble d'autant plus cohérente dans un contexte où la multiplicité des crises menace la légitimité d'élites politiques depuis longtemps établies (Kleinfeld, 2020). La chronologie des mesures politiques visant à limiter la propagation du virus fait apparaître une volonté de contrôle et de limitation des mobilités sur le territoire turc en limitant considérablement les déplacements des membres de la communauté nationale, mais en imposant aux migrants présents sur le territoire un déplacement vers la frontière avec l'Union européenne.

La situation à Chypre, et le rapatriement des ressortissants turcs dans leur pays d'origine, illustrent le caractère discriminant et exceptionnel des mesures imposées aux migrants par les acteurs politiques, posant un questionnement analytique sur la notion de territorialité. Invoquant la menace de la Covid-19 et les risques d'afflux de migrants à la suite de l'ouverture de la frontière gréco-turque, la République de Chypre décide dès le 29 février 2020 de fermer les quatre checkpoints le long de la ligne verte qui divise l'île en deux, séparant la zone sous contrôle turc de la République de Chypre. En trois jours, 223 migrants arrivent sur l'île par la mer et la peur de voir le virus se propager sur ce territoire insulaire se matérialise lorsque le 10 mars, les premiers cas sont détectés des deux côtés de l'île. Les deux gouvernements décident de fermer la frontière qui scinde l'île en deux territorialités pour restreindre les déplacements, et les frontières extérieures pour limiter les arrivées. Il faudra attendre le 25 mars pour que les deux gouvernements imposent un confinement total et une mise en quarantaine des camps de migrants qui ferment leurs dispositifs d'accueil. À partir du 25 mars, 771 exilés sont enfermés dans le camp de Pournara (carte 1) supposé en accueillir 350 pour un maximum de 72 heures. Alors qu'un assouplissement est annoncé le 4 mai, les camps restent fermés jusqu'à la mi-juin et les conditions de sortie demeurent par la suite très limitées et encadrées par les autorités. Si la fermeture des frontières extérieures semble être un outil efficace pour ralentir la propagation du virus, la mise en quarantaine prolongée des camps de migrants à Chypre et en Grèce, après les déconfinements de la population nationale, constitue une discrimination supplémentaire imposée aux exilés, discrimination que le discours politique tend à justifier par l'invocation de la protection du « corps national », faisant apparaître une « exception migrante » justifiée par l'urgence sanitaire.

Alors que l'État turc utilisait la pression migratoire, la mobilité et la dispersion de ses ressortissants à travers l'Europe comme de véritables leviers politiques vis-à-vis de l'Union européenne, et comme outil de contrôle sur les opposants politiques turcs en exil, la crise sanitaire de la Covid-19 a au contraire contraint les migrants à l'immobilité et poussé les ressortissants turcs installés à l'étranger à revenir dans leur pays d'origine. Dès le début du mois d'avril, la Turquie lance une vaste opération de rapatriement de 25 000 ressortissants répartis dans 59 pays. Bien que la quasi-totalité des vols en provenance de l'étranger soient interdits, que les non-nationaux ne peuvent traverser les frontières terrestres, que le gouvernement ne cesse de parler d'une menace invisible venant de l'étranger, l'État turc se lance dans une vaste opération visant à réunir sur le sol turc le maximum de ses ressortissants pour « mener un combat national face à un problème global » (Gülseven, 2020). De même que dans de nombreux autres pays, le rapatriement dans le pays d'origine fut perçu comme un moyen permettant de lutter contre le virus comme si, au-delà des frontières territoriales appréhendées comme outils de contrôle des mobilités, l'existence de frontières identitaires et culturelles symboliques permettait d'apporter une forme « d'immunité de groupe » face à une crise sanitaire mondiale. Le discours porté par l'État turc et les représentations véhiculées par les médias au début de la crise tendent à confirmer cette analyse. En effet, dans les premières semaines du mois de mars, les médias turcs rapportent des discours scientifiques développant

l'idée que « les Turcs sont naturellement immunisés contre le Coronavirus en raison de leur patrimoine génétique » (Gülseven, 2020) ou que l'utilisation de l'eau de Cologne permettrait à la Turquie de ne pas subir la crise pandémique³⁴. La pandémie de la Covid-19 renforce donc le sentiment d'appartenance à une communauté spécifique en usant d'arguments nourrissant le discours politique de données biologiques. Le « corps national » dépasse le cadre de l'image pour structurer une rhétorique biopolitique (Foucault, 2004) : la communauté nationale constitue la chair de ce corps et l'État a la charge d'en assurer la bonne santé. Dans cette perspective, les frontières sont biologisées, la distance avec l'étranger devient infranchissable et l'autre devient un facteur de risque qu'il faut neutraliser. Cette « exception migrante » se justifie par la volonté de maintenir à l'écart de ce « corps » les individus qui ne font pas partie de la communauté, qui sont ainsi exclus du corps national afin de ne pas le contaminer. Cette réponse biopolitique à la crise sanitaire se manifeste en Turquie par la volonté de réunion de la communauté nationale et dans l'idée que celle-ci disposerait de spécificités biologiques la disposant à mieux lutter contre la Covid-19. Le territoire est alors perçu comme un espace de protection de la communauté où les frontières géographiques et biologiques permettent de faire corps, de produire le « corps national ». L'État, afin d'en assurer le bon fonctionnement, y déploie une rhétorique identitaire et culturelle permettant d'imposer diverses mesures restrictives et discriminatoires aux « corps étrangers » présents sur le territoire turc (Belhedi, 2006).

3.2. Les minorités et les classes populaires turques face à la Covid-19 : l'exception « migrante » et la paupérisation des classes moyennes

Si l'AKP du président E. Erdogan se maintient au pouvoir depuis 2002 grâce à ses performances économiques, la détérioration de la situation politique et économique du pays depuis 2016 a largement participé à la multiplication des violences commises à l'encontre de la communauté syrienne présente en Turquie. Le mois de mars 2020 est en particulier marqué par d'importantes manifestations anti-migrants et de nombreuses agressions contre les Syriens. Sur les 3 600 000 réfugiés présents en Turquie, moins de 100 000 sont aujourd'hui encore hébergés dans des camps. L'immense majorité d'entre eux se sont installés dans les villes près de la frontière syrienne ou dans les pôles économiques comme Ankara, Istanbul, Izmir et Bursa où ils travaillent clandestinement (Budak ; Bostan 2020). De nombreux quartiers de ces métropoles sont confinés et les réfugiés placés dans des centres de quarantaine pendant quinze jours avant d'être répartis dans différentes villes du pays³⁵. Le *Washington institut for Near East Policy* estime entre 500 000 et 1 million le nombre de Syriens exploités en Turquie dans l'industrie du textile et de la construction, alors que

³⁴ <https://www.france24.com/en/20200324-turks-fight-coronavirus-with-secret-weapon-eau-de-cologne> [En ligne : consulté le 7 janvier 2022].

³⁵ La politique d'accueil de la Turquie vise depuis 2015 à éviter la concentration d'exilés dans les grandes villes, Istanbul et Ankara en premier lieu.

seulement 200 000 auraient obtenu une régularisation leur permettant d'être employés légalement (Cagaptay, 2019). Selon une enquête du Programme Alimentaire Mondial (PAM) de l'ONU, 84 % des familles syriennes installées comptent au moins une personne employée, bien que seulement 3 % des réfugiés aient un permis de travail³⁶. Déjà précaires, leurs conditions de vie se sont considérablement détériorées avec la pandémie malgré l'annonce du gouvernement d'un plan de soutien économique de 14 milliards d'euros pour soutenir les entreprises. *Relief International* estime à plus de 87 % le nombre de foyers de migrants dont l'un des membres a perdu son emploi en raison de la crise économique provoquée par la pandémie. Vivant majoritairement grâce à l'économie informelle, de nombreux migrants présents clandestinement en Turquie choisirent de rentrer dans leur pays d'origine à l'annonce du premier confinement.

Le statut d'exception qui était celui des Syriens en Turquie a été fortement affaibli par la crise de la Covid-19. Bien que disposant toujours d'un accès gratuit aux services de santé publique, la pandémie a saturé le système de santé turc. Selon un rapport de *Relief international* (Relief International 2020), 71 % des Syriens en Turquie déclaraient ne pas avoir accès aux services de santé en avril 2020³⁷ et 81 % expliquaient ne plus pouvoir satisfaire les besoins primordiaux comme l'accès à la nourriture ou à un logement. Les associations turques ont alors vu pour la première fois depuis le début de la crise syrienne, les réfugiés enregistrés rejoindre les rangs des populations les plus précaires en Turquie. Comme le note l'ONG *Şefkat-Der*, avant la crise pandémique l'économie informelle permettait à un grand nombre de migrants d'avoir un emploi et une certaine stabilité financière³⁸. Mais l'inflation de la lire turque a rendu l'aide humanitaire de 17 euros mensuelle inopérante, le prix des produits alimentaires de base ayant pour certains augmenté de plus de 500 %. Les demandes d'hébergement, de soins et de traitements auprès des ONG ont été multipliées par dix en avril 2020. Ces dernières émanent non seulement des migrants, mais également d'un nombre croissant de Turcs, contraints de se tourner vers les associations humanitaires pour répondre à leurs besoins les plus fondamentaux (Dogan Erhan, Genc Deniz, 2020).

La pandémie aura donc mis dos à dos une population de migrants vivant dans des conditions déjà précaires, mais détériorées par les mesures mises en place pour lutter contre la propagation du virus et une classe moyenne turque que ces mêmes mesures plongent dans la précarité. Les migrants et les classes moyennes ont subi de plein fouet les conséquences économiques et sociales des décisions gouvernementales. Cette précarisation des classes moyennes dans un contexte de forte crise économique a réveillé les sentiments xénophobes, nourris par des organisations nationalistes turques voyant dans cette forte « présence arabe » un péril démographique mettant économiquement et ethniquement en difficulté la « nation

³⁶ Turkish Red Crescent and World Food Programme (2019) *Refugees In Turkey: Livelihoods Survey Findings 2019*, 11/07/2021, p.4. <https://reliefweb.int/report/turkey/refugees-turkey-livelihoods-survey-findings-2019-entr> [On line : last check 07/01/2022].

³⁷ <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/76504.pdf> [On line : last check 07/01/2022].

³⁸ jan <https://bianet.org/bianet/yasam/222008-evsizler-icin-covid-19-tedbiri-cagrisi> [On line : last check 07/01/2022].

turque » et son peuple. Un membre de l'ONG *Şefkat-Der* en septembre 2020 (Dogan ; Genc 2020) avance l'idée que la crise de la Covid-19 s'inscrit dans une conjoncture spécifique où l'accumulation des crises politiques, économiques et sociales a saturé les capacités d'entraide de la société turque, amplifiant un mouvement déjà existant de replis identitaire. Le sentiment national, d'ores et déjà exacerbé en Turquie, et les discriminations subies par les migrants ont sensiblement augmenté à partir d'avril 2020. Cependant les migrants ne sont pas les seules cibles. En effet, lors du sermon du 24 avril, le Président de la direction des affaires religieuses accuse également les communautés LGBTI d'être la source de la crise pandémique mondiale. Alors que les minorités en Turquie sont souvent représentées comme un péril à l'unité nationale et les migrants comme un péril pour la croissance économique, un nouveau chapitre du récit national s'écrit autour des seconds. Ils seraient porteurs du virus et risqueraient par conséquent de contaminer les logements qu'ils louent, les lieux où ils travaillent, les écoles où se rendent leurs enfants. L'argument biopolitique est ici encore une fois utilisé en faisant des exilés, du fait de leur statut d'étrangers, les porteurs du virus et les boucs émissaires de la crise sanitaire.

Michel Duclos, ancien ambassadeur en Syrie et conseiller à l'Institut Montaigne, a identifié plusieurs phases dans la gestion de la crise sanitaire par l'État turc (Duclos, 2020) : 1/ un sentiment d'immunité résultant d'un déni de la crise ; 2/ la désignation d'un bouc émissaire, d'un coupable extérieur ou intérieur permettant de légitimer les autorités en charge à l'intérieur du pays et dans leurs sphères d'influence géopolitique ; 3/ l'utilisation de la crise pour justifier un arsenal juridique renforçant le pouvoir ; et 4/ l'utilisation de mesures répressives brutales. Les migrants ont été instrumentalisés à chacune de ces étapes par l'État turc pour mettre en œuvre des outils de lutte contre la pandémie et de renforcement du pouvoir des élites politiques. La modification de fait du statut particulier dont bénéficiaient jusque-là les Syriens présents en Turquie en est une conséquence directe tout comme les importantes atteintes à la liberté d'expression et au respect des droits de l'homme. La pandémie, en touchant les individus sans distinction de classe, a amplifié les inégalités économiques et sociales, neutralisant les mécanismes de solidarité et de défense qui se construisent et s'organisent dans la société civile. C'est justement sur ce terrain que les populismes se déploient et que l'État établit un arsenal de contrôle visant à la fois à limiter la propagation de la pandémie, mais également à étouffer les oppositions politiques et encadrer les libertés individuelles en se servant largement de l'argument sanitaire pour taire les voix dissidentes. La crise sanitaire a été saisie par l'alliance politique au pouvoir en Turquie comme une opportunité pour stabiliser son autorité et réduire au silence les voix de l'opposition. Les espaces de rétention et de privation de liberté sont ainsi devenus des éléments nécessaires au contrôle de la propagation du virus. Si les dortoirs universitaires et les cliniques sont utilisés comme espace de mise en quarantaine pour les ressortissants turcs revenus au pays, les camps de réfugiés n'ont jamais été placés en confinement total. Des mouvements de migration des villes vers les villages ont été rapidement observés à l'Est de la Turquie, où de nombreuses familles, déplacées lors des conflits de 2015-2016, se sont

réinstallées dans les zones rurales où la pandémie se développe moins rapidement. Les cartes de la propagation du virus laissent effectivement apparaître une présence beaucoup plus faible du virus dans les régions de l'Est de la Turquie³⁹ qui, bien que plus faiblement peuplées que les villes de l'Ouest, constituent des espaces d'importantes mobilités transfrontalières (Roussel, 2015).

3.3 Du symbole de la frontière comme outil de pression politique en période de crise sanitaire

La nature des régimes politiques en place a joué un rôle important dans la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19. Les outils de contrôle imposés par l'État turc, bien que ralentissant la propagation du virus, ont également permis de justifier l'imposition de nouvelles normes juridiques (Lipsky, 2020) renforçant son pouvoir et limitant considérablement les libertés publiques, y compris la liberté d'association. Le gouvernement turc s'est alors servi de la crise sanitaire pour tenter d'apaiser ses problèmes de politique intérieure en désignant les migrants et les opposants comme « les ennemis », permettant l'union des différentes forces politiques autour d'une lutte commune : la défense de « la patrie » face à la propagation de la pandémie.

La crise pandémique a souligné la nécessité pour les États d'assurer un contrôle fort sur leur territoire en imposant une restriction des déplacements à l'intérieur et vers l'étranger. Afin d'assurer la limitation des mobilités, l'État turc a interdit les mouvements entre régions et de façon à assurer la continuité du contrôle territorial, de nombreux maires kurdes du parti d'opposition du Parti Démocratique des Peuples (HDP : *Halkların Demokratik Partisi*) ont été arrêtés dès le mois de mai et remplacés par des administrateurs désignés par le gouvernement. Les zones frontalières ont vu une augmentation considérable des dispositifs de contrôle mis en place pour réduire les passages clandestins, en parallèle d'une plus forte présence de l'appareil militaire. Le 20 mai 2020, les forces spéciales et l'infanterie turque ont installé un camp le long de la rivière Evros et planté un drapeau turc sur le sol grec. Des soldats grecs disent avoir été la cible de tirs de la part de l'infanterie turque qui, malgré les injonctions de l'État grec, refusera de quitter l'enclave. Le 4 juin 2020, plusieurs centaines de migrants arrivent en bus à Edirne (carte 1) et Ipsala, augmentant la tension à la frontière turco-grecque ouverte depuis le 1^{er} juin. Le déplacement des migrants vers la Grèce est un véritable outil de pression politique pour la Turquie qui saisit ce moment de crise sanitaire et politique mondiale pour faire pression sur l'Union européenne en jouant à nouveau la carte du chantage migratoire après une période de plusieurs semaines durant lesquelles les arrivées de migrants aux portes de la Grèce s'étaient tariées. Les dix premiers mois de l'année 2020 sont en effet marqués par une importante baisse des demandes d'asile en Europe : 33 % de moins que sur la même période en 2019. Les franchissements irréguliers de frontière ont également

³⁹ <https://www.aa.com.tr/en/info/infographic/22629> [On line : last check 04/02/2022].

considérablement diminué sur cette période : la Commission européenne estime ces entrées à 19 300 entre janvier et novembre 2020, alors qu'ils étaient de 114 300 entre janvier et novembre 2019⁴⁰. Un rapport de la Commission précise que cette baisse est en grande partie due à l'importante diminution de l'arrivée de migrants en Grèce passant par la Turquie et spécifie également qu'elle reste soumise à l'évolution de la situation politique et sociale de la République de Turquie⁴¹. L'usage politique des frontières et des migrants n'est pas le propre de la situation à la frontière turco-grecque, l'État turc use des mêmes stratégies de tensions géopolitiques à ses frontières syriennes et irakiennes où, dès juin 2020, est lancée une opération militaire de sécurisation de la zone frontalière. Plusieurs dizaines de villages sont bombardés, provoquant le déplacement de plusieurs centaines de Kurdes irakiens dans une région qui accueille déjà plus d'un million et demi de déplacés internes.

Disposant d'un État fort, capable d'imposer son autorité sur la totalité de son territoire, la Turquie a répondu à la crise sanitaire en centralisant les décisions politiques et en se servant du contexte de crise sanitaire pour renforcer un pouvoir affaibli par une importante crise économique et migratoire. La situation d'exception créée par la pandémie a permis aux autorités turques d'apaiser les tensions résultant de ces multiples crises en imposant de nouvelles normes structurant la société. Si les mobilités lors de la première vague de la pandémie n'ont jamais été complètement interdites, elles ont en revanche servi d'outil de pression et d'argument politique pour justifier des réformes liberticides et poursuivre la construction d'un ennemi intérieur capable de souder l'union nationale. Le gouvernement a donc de nouveau usé de l'argumentaire identitaire⁴², comme élément de réponse à la crise sanitaire, puisant dans la biopolitique pour justifier la mise en place des mesures discriminantes vis-à-vis des exilés. Les Syriens présents en Turquie, en tant que minorité visible et précaire, ont ainsi été les premières victimes de ces dérives liberticides permettant d'affirmer une territorialité politique structurée autour d'un fort imaginaire national.

En Irak, la gestion décentralisée de la crise sanitaire a également fait des exilés et des déplacés les premières victimes de la crise pandémique, posant l'idée d'un mode de gouvernance face à la crise de la Covid-19 spécifique à la territorialité sur laquelle s'impose l'autorité du GRK.

⁴⁰ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_21_232 [On line : last check 07/01/2022].

⁴¹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_21_232 [On line : last check 07/01/2022].

⁴² C'est également la rhétorique identitaire qui a été invoquée dans la gestion de la crise politique provoquée par la tentative du coup d'État de 2016 (Insel Ahmet 2017).

4. L'IRAK ET LE GOUVERNEMENT REGIONAL DU KURDISTAN D'IRAK : UNE GESTION TERRITORIALISEE DE LA CRISE SANITAIRE ET MIGRATOIRE

Le premier cas de Coronavirus en Irak a été identifié le 22 février 2020 dans la province de Dhi Qar, au sud-est de Bagdad. Face au premier cas reconnu officiellement en Iran le 19 février, le GRK décide dès le lendemain de fermer de manière préventive sa frontière avec la République islamique d'Iran afin d'éviter les risques de propagation du virus. Des mesures restrictives sont par la suite prises dans les aéroports du Kurdistan irakien, interdisant dès le 6 mars l'entrée sur le territoire à plus de dix nationalités. Le 14 mars, le poste-frontière de Semalka, liant géographiquement et économiquement le GRK à l'Administration Autonome du Nord et de l'Est de la Syrie, est fermé par les autorités kurdes irakiennes. Les restrictions plus générales sont peu à peu imposées aux Irakiens, ces restrictions prennent tout d'abord la forme de congés imposés par les autorités du GRK du 26 février au 10 mars. Le 13 mars, le confinement est imposé au Kurdistan d'Irak et les camps de réfugiés et de déplacés mis en quarantaine à partir du 16 mars. Cette région autonome accueille alors plus d'un million et demi de déplacés internes et d'exilés, soit 20 % de sa population totale. Le GRK prend en charge plus de 70 % des déplacés irakiens et 99 % des Syriens qui sont envoyés dans des camps gérés par l'UNHCR en collaboration avec de nombreuses ONG internationales. La frontière régionale, toujours disputée entre Bagdad et Erbil, délimite deux espaces de souveraineté et de contrôle des flux migratoires. Si le Kurdistan d'Irak n'est pas un État indépendant, mais bien une entité politique autonome du Nord de l'Irak, il assume pleinement son rôle d'accueil pour les populations déplacées : sur les sept bureaux de l'UNHCR en Irak, cinq se trouvent au Kurdistan d'Irak.

4.1 Réponses différées à la crise sanitaire : conflit de territorialités

La République Fédérale d'Irak traverse une crise politique importante depuis l'intervention américaine de 2003. De multiples acteurs politiques et religieux occupent une place importante dans la conduite des affaires de l'État, y compris dans le contrôle du territoire et la gestion de la crise sanitaire. Sous pression de nombreux acteurs politiques chiites, les décisions prises par le Gouvernement central Irakien (GI) face à la crise sanitaire interviennent près d'un mois après les diverses restrictions imposées par le GRK. Il faut attendre le 8 mars pour que la frontière de 1500 kilomètres avec l'Iran soit totalement fermée et placée sous protection des forces militaires irakiennes. Même les citoyens irakiens installés en Iran n'ont pas l'autorisation de revenir en Irak. Ce n'est que le 22 mars que le gouvernement central impose un confinement total dans tout le pays, jusqu'alors seules quelques provinces irakiennes avaient imposé des couvre-feux locaux. Le ministère de la

Santé du gouvernement central estime alors à 451 le nombre de cas à travers l'Irak (Al-Jumaili, 2021). Les déplacements entre différentes provinces sont interdits et la frontière régionale entre le GRK et l'Irak est complètement fermée du côté kurde. Le 20 avril, le GI allège le confinement et les restrictions de mouvements : un couvre-feu est imposé, les déplacements autorisés hors des heures du couvre-feu et la frontière régionale ouverte alors que 2085 cas sont confirmés au 30 avril. En revanche, les entrées restent fortement contrôlées : les aéroports et les frontières extérieures du pays demeurent fermés. Les autorités du GRK adopteront une stratégie similaire à celle de la Turquie en lançant une vaste opération de rapatriement de leurs citoyens sur le territoire régional. Plusieurs centaines d'étudiants, d'expatriés et de voyageurs bénéficient d'un rapatriement sanitaire à Erbil et sont placés en quarantaine dans des hôtels pour une durée de quinze jours⁴³. Le GRK décide également de libérer des centaines de prisonniers jusqu'à leur date d'audience. Plus de 1500 détenus sont ainsi concernés, qui sont cependant interdits de déplacements entre provinces irakiennes. Au début du mois de mai, au moment où le GRK voit la propagation du virus se stabiliser dans la région, le GI annonce une hausse considérable des contaminations et du nombre de décès⁴⁴ : le 10 mai, les Nations unies dénombrent 2676 cas, 107 décès et 76 nouveaux cas par jour⁴⁵ ; le 18 mai, le gouvernement d'Irak déclare un nouveau confinement en urgence à Bagdad.

Ce décalage entre la situation sanitaire du GRK et du GI s'explique par la temporalité des mesures mises en place et par la nature des acteurs en charge de la crise sanitaire dans chacune de ces territorialités puisque la gestion de la situation sanitaire est également partagée entre l'État fédéral et les régions. Dès le début de la crise sanitaire, des enjeux politiques influencent les décisions prises pour endiguer la propagation du coronavirus. À l'inverse de l'État turc, qui centralise et contrôle la communication et les décisions autour de la crise sanitaire, la gestion de la pandémie en Irak est encadrée par plusieurs acteurs. Au début du mois de mars, le Comité 55, cellule de crise du Gouvernement irakien, prend en charge la gestion de la pandémie. Le comité déclare le 22 mars que la crise sanitaire est une situation de force majeure et impose donc un confinement général, soit près de deux semaines après les mesures de confinement imposées au GRK. L'Iran est alors l'épicentre du virus au Moyen-Orient et la fermeture de la frontière terrestre irako-iranienne constitue à la fois un enjeu sanitaire important pour limiter la propagation du virus, et un enjeu économique et diplomatique considérable tant l'influence iranienne auprès de Bagdad est forte. Depuis les

⁴³Shilani Mustapha (2021) *COVID-19: 287 new cases, 6 deaths in Iraq; Kurdistan extends travel ban* Kurdistan 24 01/04/2021, <https://www.kurdistan24.net/en/news/8930d309-7026-4cb8-b4c1-c697dce279b8> [On line : last check 20/12/2021].

Halgurd Sherwani (2021) *Kurdistan brings home nearly 200 citizens stranded in Europe amid COVID-19 travel restrictions* Kurdistan 24 22/05/2021, <https://www.kurdistan24.net/en/news/7b9ebac7-1787-4526-a60b-06e19e4d59d3> [On line : last check 07/01/2022].

Shilani Mustapha (2021) *Kurdistan brings home another 133 students stranded in Armenia since COVID-19 outbreaks began* Kurdistan 24, 25/04/2021, <https://www.kurdistan24.net/en/news/443969ef-23f2-45b7-84f9-63b7bd43cf58> [On line : last check 07/01/2022].

⁴⁴ Shilani Mustapha (2021) *COVID-19 Updates: Iraq reports 51 new cases, as KRG, again, says no new infections* Kurdistan 24, 11/05/2021, <https://www.kurdistan24.net/en/news/c8142276-401b-4860-87f4-5510ea224d12> [On line : last check 15/01/2022].

⁴⁵ <https://reliefweb.int/report/iraq/iraq-covid-19-situation-report-no-13-10-may-2020> [On line : last check 15/01/2022].

sanctions économiques américaines de 2018, l'Irak est devenu le principal débouché commercial régional pour l'Iran. La fermeture de la frontière pendant cinq semaines a étouffé une économie déjà fortement affaiblie par les décisions internationales. Le GRK contrôle une part importante de cette frontière où une économie informelle s'est organisée de chaque côté. Au-delà des points de passages officiels placés sous le contrôle du GRK, de nombreuses voies clandestines permettent de traverser la frontière, chemins empruntés par les contrebandiers, mais également par des passeurs qui facilitent les trajets d'Iraniens fuyant leur pays pour l'Irak. Avec la fermeture des postes-frontière et les restrictions imposées par les autorités, l'économie informelle et les entrées clandestines prennent de l'ampleur. En mars 2020, plus de 150 passeurs et contrebandiers sont ainsi arrêtés pour trafic de marchandises et d'êtres humains⁴⁶. Face aux difficultés à faire imposer les restrictions et à la certitude que le virus se répand de manière incontrôlée sur le reste du territoire irakien, le GRK décide le 30 avril d'ouvrir ses frontières avec l'Iran⁴⁷ sans se référer au GI, qui annoncera l'ouverture officielle de deux postes-frontière le 12 mai. Bien que la situation pandémique en Iran soit bien plus grave que la situation en Irak⁴⁸, la frontière demeurera ouverte pendant plusieurs semaines. En revanche, les autorités du GRK décident de limiter les déplacements avec l'Irak, chaque demande devant être motivée et justifiée afin de pouvoir quitter ou rentrer dans l'espace sous contrôle des autorités d'Erbil.

La gestion de la frontière séparant l'Iran de l'Irak illustre la complexité des relations entre les différents acteurs politiques qui ont pris en charge la gestion de la crise sanitaire. La notion de territorialité permet ici de mieux comprendre comment, dans le cadre d'une crise sanitaire comme celle de la Covid-19, les acteurs politiques régionaux peuvent appliquer des mesures sanitaires différentes des acteurs nationaux (Johnson, 2020). Si l'État turc a pu imposer son autorité en se servant du « sentiment national » pour unir une partie de la population, l'État irakien ne dispose pas d'une telle capacité à pouvoir imposer de nouvelles normes. Dans un contexte où au lendemain des élections une majorité peine à se consolider au Parlement, où les autorités centrales peinent à s'imposer face à la multiplicité des acteurs non étatiques opérant sur le sol national, l'État irakien ne peut assurer la continuité de son pouvoir et de son autorité sur la totalité de son territoire. Si la gestion de la frontière irano-irakienne pose la question des enjeux diplomatiques et économiques transnationaux, le rôle de la frontière régionale questionne la légitimité de l'État irakien. Dans le cadre de la crise de la Covid-19, la zone séparant ces deux territorialités a été utilisée comme une frontière extérieure par le GRK, désignant le territoire irakien comme un espace duquel pourrait surgir de nouveau la pandémie. La fermeture temporaire des points de passages entre ces deux zones a permis aux

⁴⁶Shilani Mustapha (2021) *Kurdistan charges 23 more for smuggling people from Iran, defying coronavirus measures*, Kurdistan 24 01/04/2021, <https://www.kurdistan24.net/en/news/820e326f-7c18-4818-a03d-1e632aae2acb> [On line : last check 07/01/2022].

⁴⁷<https://www.al-monitor.com/originals/2020/05/iraq-iran-border-trade-economy-sanction-covid.html> [On line : last check 07/01/2022].

⁴⁸ Au début du mois de mai, le ministre de la Santé iranien estime à plus de mille le nombre de contamination quotidienne à travers l'Iran. [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(20\)31407-0/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(20)31407-0/fulltext) [On line : last check 15/01/2022].

autorités du GRK de réorienter leur politique migratoire et surtout la gestion des déplacés internes. Dès le 18 avril 2020, plusieurs centaines de déplacés yézidis se trouvent bloqués aux portes du GRK. Les autorités régionales transforment ainsi une exception née du contexte sanitaire en argument politique visant à limiter le retour des déplacés sur leur territoire, décision politique ayant d'importantes conséquences sur la fabrique des parcours migratoires.

4.2 La frontière régionale irakienne et la gestion des déplacés : de l'exception sanitaire à la norme politique

Les restrictions imposées pour limiter la propagation du virus ont considérablement impacté les communautés les plus vulnérables du nord de l'Irak. Les camps sont pourtant restés longtemps épargnés par la pandémie, le premier cas de coronavirus n'étant identifié dans le camp de Darashakran, dans la province d'Erbil, que le 26 avril. Un confinement complet de 15 jours est dès lors imposé dans le camp, laissant planer la peur d'une propagation rapide du virus dans un espace où vivent plus de 13 000 Syriens. Les premières mesures de confinement strict et de fermeture complète des camps sont pourtant imposées bien avant les premières contaminations puisque dès le début du mois d'avril, les camps sont fermés et les habitants invités à rester dans leur logement pour éviter au maximum les contacts sociaux. Un grand nombre d'ONG sont amenées à suspendre temporairement leurs activités dans les camps, à fermer les écoles et les dispensaires. La propagation du virus et les conséquences économiques de la crise sanitaire ont dès la fin du mois de mai un impact sur le retour des exilés dans leur pays d'origine. La fermeture des espaces publics et des commerces ralentit l'économie formelle et l'économie informelle, et affecte financièrement les exilés et les déplacés. Les camps étant également fermés, un grand nombre de déplacés qui avaient trouvé un travail dans les villes d'Erbil, Dohuk ou Souleymanieh (fig.1) se trouvent sans emploi et donc sans revenu. Selon l'ONG irakienne *Lemon Tree Trust*, dans le camp de Domiz 1, accueillant plus de 32 000 Kurdes de Syrie, près de 40 % des habitants auraient perdu leurs emplois. De nombreuses familles kurdes syriennes décident par conséquent de quitter le GRK dès le début du mois de mai, afin de rentrer en Syrie où elles espèrent pouvoir bénéficier de davantage d'opportunités économiques et d'un soutien plus important des autorités locales⁴⁹. Pour faciliter ces déplacements, l'Administration Autonome du Nord et de l'Est de la Syrie (AANES) annonce l'ouverture de sa frontière avec le GRK fin mai (Hasan ; Khaddour 2020). Selon les autorités en charge du point de passage de Semalka (carte 1), à la frontière syro-irakienne, en mai juin 2020, entre 100 et 150⁵⁰ Syriens installés en Irak traversent la frontière chaque jour pour retourner en Syrie, où les restrictions sanitaires sont moins importantes que celles imposées par les autorités du GRK. Le constat est le même pour les réfugiés installés hors des camps au GRK. Comme en Turquie, de nombreux déplacés ont quitté les centres

⁴⁹https://npasyria.com/en/blog.php?id_blog=2690&sub_blog=12&name_blog=The+Autonomous+Administration+opens+crossings+with+Syrian+government+for+one+week [On line : last check 07/01/2022].

⁵⁰ <https://syrianobserver.com/news/63130/syrian-refugees-return-from-krq-due-to-unemployment-amid-coronavirus.html> [On line : last check 07/01/2022].

urbains et les camps pour se réfugier dans les campagnes du GI ou du GRK. Il en est de même pour les Iraniens qui, pour des raisons politiques, s'exilent au Kurdistan d'Irak et non en Irak. Plus de 250 familles iraniennes ayant fui leur pays dans ce contexte sont ainsi installées à Souleymanieh, où les restrictions sanitaires ont également un fort contrecoup économique et social sur les populations déjà fragilisées par les conflits et les tensions géopolitiques régionales. Dans l'incapacité de retourner dans leur pays d'origine, ils ne peuvent obtenir la nationalité irakienne ni bénéficier des aides proposées par l'UNHCR aux Syriens et aux déplacés internes. Amplifiant les discriminations fondées sur l'origine nationale, l'appartenance ethnique ou l'orientation religieuse (Yaya, Yeboah, Charles Carlo et al. 2020), la crise de la Covid-19 a également creusé les inégalités d'accès aux aides et aux mécanismes de solidarité mis en place par les ONG internationales et les acteurs étatiques.

Le GRK, comme le GI, ont employé des méthodes autoritaires afin d'uniformiser les discours sur la gestion de la crise et justifier l'imposition de normes juridiques renforçant les acteurs détenant le pouvoir et limitant considérablement les libertés publiques. La Commission des Médias et de la Communication Irakienne (CMC) a suspendu pendant plusieurs semaines la licence de l'agence de presse Reuters à partir du 2 avril, pour avoir publié un article alléguant que le nombre de cas confirmés de Covid-19 dans le pays était beaucoup plus élevé que ce qu'indiquaient les statistiques officielles⁵¹. La trame narrative de la crise est encadrée par les organismes de communication du GI, le CMC, mais la rhétorique globale diffère avec le GRK qui produit un discours incriminant le GI et sa gestion de la pandémie. Un rapport de *Human Rights Watch* de juin 2020⁵² fait état des nombreuses arrestations de journalistes, activistes, artistes, universitaires au GRK et au GI pour avoir manifesté ou exprimé des opinions critiques vis-à-vis des restrictions imposées par les gouvernements. Ces mesures répressives ont également touché les exilés et les déplacés, utilisés comme outil de pression entre les acteurs politiques irakiens. À la suite de la fermeture de la frontière régionale, plusieurs milliers de déplacés et d'exilés ont été bloqués du côté irakien de la frontière (fig.1). Cette situation n'est pas récente, car depuis la guerre contre l'État islamique, les populations arabes sont victimes d'importantes discriminations et se trouvent le plus souvent contraintes de s'installer en dehors de leurs villages d'origine lorsqu'ils se trouvent sur le territoire du GRK⁵³. Mais la situation s'est détériorée depuis avril 2020, l'argument sanitaire et la défense de l'intérêt national servant opportunément de justification à l'adoption de mesures discriminatoires. Plus de 1200 familles arabes sont ainsi interdites de retour dans leur village au GRK, la lutte contre la propagation de la Covid-19 étant invoquée afin de justifier la fermeture discrétionnaire des check-points entre les deux territorialités. Cette utilisation de la frontière régionale comme une frontière extérieure est un élément à intégrer dans une dynamique plus large de réorientation de la gestion des déplacés et des exilés présents en Irak. La crise sanitaire a en effet permis d'accélérer le processus de fermeture des camps de

⁵¹ <https://www.reuters.com/article/us-iraq-reuters-idUSKCN21W1RW> [On line : last check 07/01/2022].

⁵² <https://www.hrw.org/report/2020/06/15/we-might-call-you-any-time/free-speech-under-threat-iraq> [On line : last check 07/01/2022].

⁵³ <https://www.hrw.org/news/2019/09/06/kurdistan-region-iraq-arabs-not-allowed-home> [On line : last check 07/01/2022].

déplacés et des exilés, démarche annoncée dès août 2019 par les autorités nationales irakiennes.

Dans le premier temps de la crise sanitaire, les mesures mises en place par le GRK et le GI visaient à fermer les camps pour réduire les déplacements et éviter que le virus ne se répande dans des espaces confinés où vivent des milliers de déplacés. Les difficultés économiques, liées aux mesures de confinement, ont poussé un nombre important de déplacés et d'exilés à quitter les grandes villes et les camps afin de retourner dans leur village d'origine dans des conditions économiques et sanitaires souvent précaires. La fermeture des frontières régionales a permis d'empêcher le retour de certains déplacés dans les camps du Kurdistan d'Irak, une fois les mesures allégées. Les autorités nationales irakiennes ont su saisir ce moment de crise sanitaire pour accélérer les réformes et fermer en quelques mois la quasi-totalité des camps de déplacés. Après avoir été confinées dans les camps pendant plusieurs semaines, les personnes déplacées en sont alors expulsées. Les camps des régions de Kirkuk, Bagdad ou Ninive (carte 1) en grande majorité sous contrôle du GI, ferment progressivement entre septembre et novembre 2020, laissant plus de 100 000 personnes⁵⁴ sans ressources en pleine crise sanitaire avec pour seule consigne le retour dans leur région d'origine. Selon l'OIM (İçduygu, 2020), plus de 50 % de ces exilés et de ces déplacés n'avaient pas la possibilité de retourner chez eux, en raison des destructions et de l'insécurité liée à la résurgence de l'État islamique. Entre octobre 2020 et janvier 2021, le GI a fermé quatorze camps de déplacés à travers l'Irak sans qu'aucune stratégie d'accueil ne soit mise en place par les autorités pour prendre en charge les familles qui ne peuvent pas retourner dans leurs régions d'origine. Ces dernières sont hébergées près des grandes villes ou dans des camps informels où il est encore plus difficile de mettre en place des mesures de protection sanitaire. À l'inverse du GI, le Kurdistan d'Irak a lui annoncé qu'il maintiendrait les camps ouverts⁵⁵ : sur les vingt-huit camps de déplacés officiels encore ouverts en Irak en 2021, vingt-six se trouvent dans la région du Kurdistan irakien⁵⁶. En utilisant la crise sanitaire afin d'accélérer le processus de fermeture des camps, le GI n'a pas résolu la crise des déplacés internes comme il l'annonçait en août 2019, mais il a au contraire participé à créer une nouvelle vague de déplacements. Quelques mois après la fermeture des camps, un nombre important de déplacés irakiens ont ainsi pris la route vers l'Europe où ont rejoint les camps de déplacés du GRK.⁵⁷

5. Quand le Covid-19 redessine les parcours migratoires

⁵⁴ <https://reliefweb.int/report/iraq/iraqs-camp-closures-leave-100000-people-limbo> [On line : last check 07/01/2022].

⁵⁵ https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2020_12_16%20USG%20Iraq%20Complex%20Emergency%20Fact%20Sheet%20%231.pdf [On line : last check 07/01/2022].

⁵⁶ Rapport de la fondation Konrad Adenauer Konrad publié en avril 2021 : <https://www.kas.de/en/web/syrien-irak/single-title/-/content/iraq-s-internally-displaced-a-protracted-crisis>, [On line : last check 07/01/2022].

⁵⁷ Van Wilgenburg Wladimir (2021) *Over 1300 IDPs and refugees arrived in Kurdistan Refion in January 2021*, Kurdistan24, 15/02/2021, <https://www.kurdistan24.net/en/story/23943-Over-1,300-IDPs-and-refugees-arrived-in-Kurdistan-Region-in-January-2021:-JCC> [On line : last check 07/01/2022].

Les stratégies employées par les États turc et irakien dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 questionnent la relation qu'entretiennent les peuples à leur territoire. Le virus circulant principalement par voies terrestres, contrôler l'espace et limiter les déplacements ont été essentiels pour endiguer sa propagation. La Turquie et le GRK ont développé des réponses politiques différentes, inspirées par leur positionnement géographique, géopolitique et par l'héritage historique et socioculturel des populations habitant ces territoires. La notion de territorialité permet justement de saisir les éléments qui ont structuré et influencé les réponses sanitaires et politiques à la pandémie de Covid-19 puisqu'elle permet d'intégrer à la notion de contrôle territoriale, la relation entre l'individu et sa communauté. Ainsi les représentations véhiculées par les médias pendant la crise sanitaire ont mis en lumière l'importance du sentiment national en Turquie et de la dimension communautaire au GRK. La notion de biopolitique offre la possibilité d'opérer une distinction entre les réponses de l'État turc et celles du GRK et de l'État irakien, tous deux n'étant pas en position d'invoquer la protection du corps national. La chronologie proposée et construite par le fil d'actualité révèle que les exilés et les déplacés, d'ores et déjà en situation de vulnérabilité économique et sociale, sont à la fois victimes des mesures visant à ralentir la propagation du virus et ciblés par les dérives autoritaires des pouvoirs en place. Amplifiant les discriminations ethniques, raciales, ou religieuses dans les sociétés d'accueil ces mesures ont également eu des impacts forts sur la construction des parcours migratoires, les migrants ayant été utilisés par les autorités pour réaffirmer, dans le cas de la Turquie et du GI, leur autorité sur un territoire et sur leur communauté. Afin de mieux mesurer l'ampleur du phénomène, les conséquences de la crise sanitaire sur les migrants au Moyen-Orient et en Europe doivent donc faire l'objet d'études plus précises. Si, fidèles à la notion de parcours, les itinéraires migratoires se dessinent, si les chemins se fabriquent au cours du voyage (Bacon, 2016), il serait important d'étudier, à travers l'analyse de la parole des migrants, comment cette crise, ce moment pandémique, a reconfiguré les projets et les parcours migratoires des exilés traversant alors la région du Moyen-Orient.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Al-Jumaili Mohammed (2021), The Impact of COVID-19 on Iraqi Community: a descriptive study based on data reported from the Ministry of Health in Iraq, *The Journal of Infection in Developing Countries*, Vol.15 (9), pp. 1244-1251.

Ayşen Üstübcü, Sibel Karadağ (2020) Refugee Protection in Turkey during the First Phase of the COVID-19 Pandemic, *Turkey Interim Report*, Istanbul Koç University.

Baban Bryar S. (2015) La région du Kurdistan-Irak entre fédération et indépendance, *Civitas Europa*, 34, pp. 21-53.

Bacon Lucie (2016) La cartographie à l'épreuve de la complexité des parcours migratoires, *Comité Français de Cartographie*, 229-230, pp. 147-166.

Belhedi Amor (2006) Territoires, appartenance et identification. Quelques réflexions à partir du cas tunisien, *L'Espace géographique*, 35 (4), pp. 310-316.

Bocco Riccardo, Daniel Meier (2005) Penser la notion de frontière au Moyen-Orient, *A contrario*, 3 (2), pp. 3-10.

Cagaptay Soner (2019) Growing Anti-Syrian Sentiment in Turkey, *The Washington Institute for Near East Policy*, Policywatch 3159, [En ligne] URL: <https://www.washingtoninstitute.org/pdf/view/1623/en>

Dogan Erhan, Genc Deniz (2020) Early-responding civil society and a late coming state: findings from Turkey during the pandemic, *Nonprofit Policy Forum*, 12 (1), pp. 127-146.

Duclos Michel (2020) Covid-19 : les autoritaires vont-ils l'emporter sur les démocraties ?, *Institut Montaigne*, [en ligne]. URL : <https://www.institutmontaigne.org/blog/covid-19-les-autoritaires-vont-ils-lempporter-sur-les-democraties> .

Evkat Bahar, Özvarış, İlker Kayı, Deniz Mardin, Sibel Sakarya, Abdulkarim Ekzayez, Kristen Meagher, Preeti Patel (2020) COVID-19 barriers and response strategies for refugees and undocumented migrants in Turkey, *Journal of Migration and Health*, vol. 1–2, article 100012.

Fatih Budak ; Sedat Bostan (2020), The Effects of Covid-19 Pandemic on Syrian Refugees in Turkey: The Case of Kilis, *Social Work in Public Health*, 35 (7) pp. 579-5.

Foucault Michel (2004), *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France. 1978-1979*, éd. par Michel Senellart, sous la dir. de François Ewald et Alessandro Fontana, Paris, Gallimard-Seuil, coll. « Hautes Études ».

Gülseven Enver (2020) Identity, Nationalism, and the Response of Turkey to COVID-19 Pandemic, *Chinese Political Science Review*, Vol, N°6, pp. 40-62.

Hasan Harith, Khaddout Kheder (2020) The making of the kurdish frontier: power, conflict and Governance in the Iraqi-Syrian Borderlands, *Carnegie Middle East Center*.

Human Rights Watch (2020) Human Rights Dimensions of COVID-19 Response. Human Rights Watch. [En ligne] URL: <https://www.hrw.org/news/2020/03/19/human-rights-dimensions-covid-19-response>

Huet Armel (2015) Les territorialités, nouvelles frontières des sociétés, *Inflexions*, 30 (3), pp. 37-56.

İçduygu Ahmet (2020) *Stranded irregular migrant workers during the COVID-19 crisis: The question of repatriation*, International Organization for Migration , Genève.

IDMC (2021), *A decade of displacement in the Middle East and North Africa*, [En ligne]
URL : https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/IDMC_MenaReport_final.pdf)

Insel Ahmet (2017) « La Turquie, entre coup d'État et référendum », *Politique étrangère*, n°2 (Été), pp. 105-116

Johnson Tana (2020) Ordinary Patterns in an Extraordinary Crisis: How International Relations Makes Sense of the COVID-19 Pandemic », *International Organization*, 74 (1), pp. 148-168.

Kaya Ugur (2017) Frontière et territorialité dans la perception du monde selon l'État turc, *Confluences Méditerranée*, 101 (2), pp. 13-25.

Konrad Adenauer Stiftung (2020), *Iraq's internally displaced: a protracted crisis*, [En ligne] URL: <https://www.kas.de/documents/266761/266810/SPOTLIGHT+IDPs+in+Iraq+Final+.pdf/f7cfcbe8-4855-16c9-9df6-d7d9cb1aa533?version=1.0&t=1618552527874>

Kleinfeld Rachel (2020) Do Authoritarian or Democratic Countries Handle Pandemics Better ? , *Carnegie Endowment for International Peace*, mars 2020, <https://carnegieendowment.org/2020/03/31/do-authoritarian-or-democratic-countries-handle-pandemics-better-pub-81404>.

Levy Jacques, Lussault Michel (2013) *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, La Documentation Française.

Lipsy Phillip (2020) « COVID-19 and the Politics of Crisis », *International Organization*, 1-30.

Messu Michel (2016) Le « terrain », mais pour quoi faire ? , *Cahiers de recherche sociologique*, 61, pp. 91-108.

Norman Wayne (2004) *La constellation des appartenances. Nationalisme, libéralisme et pluralisme*. Paris, Presses de Sciences Po.

OHCHR (2020), *COVID-19 and Racial Discrimination*. [En ligne] URL https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Racism/COVID-19_and_Racial_Discrimination.pdf

Quinton Philippe (2002) Le sens du terrain, *Études de communication*, 25, pp. 41-50.

Relief International (2020), Impact of the COVID-19 Outbreak on Syrian Refugees in Turkey, *Relief International Report April 2020*, [En ligne] URL : <https://reliefweb.int/report/turkey/impact-covid-19-outbreak-syrian-refugees-turkey-results-rapid-needs-assessment>

Roussel Cyril (2015) Le Kurdistan d'Irak, un espace de redéploiement des circuits commerciaux entre Turquie et Iran, *Les Cahiers d'EMAM*, 26 [En ligne] : <http://journals.openedition.org/emam/1035>.

Rublon Tony (2015), *Entre fièvre kémaliste, obsession communiste et passion occidentale : les relations internationales de la Turquie dans la guerre froide*, mémoire de Master 2 d'Histoires des Relations Internationales, IEP & Rennes 2.

UNHCR (1998) *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays*, [En ligne] URL : <https://www.unhcr.org/fr/protection/ids/4b163f436/principes-directeurs-relatifs-deplacement-personnes-linterieur-propre-pays.html>

UNHCR (2020) *Report: Iraq Protection Monitoring of Refugees in Response to COVID-19*, [En ligne] URL : <https://reliefweb.int/report/iraq/iraq-protection-monitoring-refugees-response-covid-19-round-1-august-september-2020>

UNHCR (2020) *Iraq Country Portfolio Evaluation (ES/2020/05)* [En ligne] URL: <https://www.unhcr.org/research/evalreports/5f6df4a04/unhcr-iraq-country-portfolio-evaluation.html>

USAID (2020) *Iraq-Complex Emergency*, [En ligne] URL: https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2020_12_16%20USG%20Iraq%20Complex%20Emergency%20Fact%20Sheet%20%231.pdf

Yaya Sanni, Yeboah Helena, Charles Carlo Handy, et al (2020) Ethnic and racial disparities in COVID-19-related deaths: counting the trees, hiding the forest, *BMJ Global Health*, vol. 5, n°6, 2020.